

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-sixième session

Rome, 12-13 décembre 2005

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE – ÉLEVAGE:
APPUI AU DÉVELOPPEMENT PASTORAL ET AGROPASTORAL DE LA
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE**

RAPPORT SUR LES MESURES PRISES ET LES ÉTAPES FRANCHIES

Généralités

1. Le Programme de développement du secteur agricole – élevage: appui au développement pastoral et agropastoral (ASDP-L) en République-Unie de Tanzanie a été approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2005 sous réserve de la présentation d'un rapport écrit contenant, s'agissant des mesures prises et des étapes franchies, des engagements clairs convenus, au niveau du pays, avec le Groupe de travail pour l'alimentation et l'agriculture (GTAA). Sont résumées ci-après les mesures que le FIDA a prises à ce jour et les modalités de l'accord conclu avec le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie et le groupe de donateurs constitué dans le pays.

Mesures prises

2. L'administrateur du programme a rencontré les donateurs présents dans le pays et les représentants des pouvoirs publics afin de convenir des mesures à prendre pour pouvoir rendre compte au Conseil d'administration en décembre 2005. Ces mesures ont été examinées à une réunion du Groupe de partenaires du développement agricole (GPDA) tenue le 22 septembre 2005 et à la réunion trimestrielle du GTAA tenue le 26 septembre 2005.

3. Comme suite aux discussions du Groupe de travail, il a été convenu et mis en œuvre les mesures ci-après:

- a) Il est affirmé que l'ASDP-L fait partie intégrante du Programme global de développement du secteur agricole (ASDP) et sera mis en œuvre comme tel.
- b) Les montants affectés à l'ASDP-L transiteront d'emblée par le fonds de l'ASDP; la création de ce fonds est en voie d'achèvement.
- c) Le FIDA appuiera financièrement le lancement, l'élaboration des modalités d'exécution et l'élaboration des volets spécifiques à l'élevage du plan et des manuels d'exécution de l'ASDP. Pendant l'élaboration des chapitres et/ou des volets relatifs au sous-secteur de l'élevage, des ateliers supplémentaires de parties prenantes (y compris des éleveurs locaux) et des réunions associant la société civile seront organisés en octobre/novembre 2005. En fonction des résultats de ces réunions, il sera élaboré des stratégies précises d'exécution assorties d'indicateurs de performance relatifs aux moyens de subsistance tenant compte, notamment, des besoins des éleveurs et agropasteurs, de leur mode de vie et de leur mobilité traditionnels, et de leur contribution au système de production et à l'économie.
- d) Le FIDA inclura dans le rapport d'évaluation de l'ASDP-L, avant que celui-ci ne soit diffusé et avant que le programme ne soit mis en œuvre, les indicateurs de performance convenus propres aux modes de subsistance des éleveurs et agropasteurs, ainsi que leurs modalités de participation au programme.

4. Il a été convenu, pour les différentes mesures, le calendrier suivant:

Consultation de premier niveau avec les représentants d'ONG:	11-12 octobre 2005
Préparation de la réunion de deuxième niveau:	21 octobre
Consultations de deuxième niveau avec les parties prenantes:	25 octobre
Élaboration des modalités et des recommandations:	28 octobre
Mise au point des ajouts au rapport et cadre d'évaluation de l'ASDP-L relatifs à la participation des éleveurs et agropasteurs, des indicateurs de performance relatifs aux modes de subsistance, et du cadre logique actualisé	8 novembre
Réunion du GPDA chargée d'examiner les résultats définitifs	24 novembre